

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice :** 23  
**Présents :** 20  
**Votants :** 21

**N° ordre**  
**22-07**

**N° ordre dans la séance :**  
**DE-28022022-07**

**Date de la convocation :**  
**21/02/2022**

**Date de l'affichage :**  
**03 MARS 2022**

**SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit février à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Marc GUILLAND, Robert VILLARD, Anne-Laure PETITE Adjoints, Frédéric DI PAOLO, Sylviane GUILLERMET, Katerina CHAPMAN, Déborah GLEYZE, Christelle MARCHAND, Thierry DRAPIER, Dominique GERRA, David TREBOZ, Loïc MONTEIRO, Nadine BRAVI, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Christelle BOUVIER, Thierry CURTELIN, conseillers

**Absents excusés :** Mickaël MOUTOT (procuration à Monsieur David TREBOZ), Emilie VALTON, Dominique SCALMANA

**Secrétaire de séance :** Katerina CHAPMAN

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'AIN POUR LA TRANCHE 2 DE LA MISSION DE CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les archives municipales représentent un patrimoine important qu'il est nécessaire de préserver et de protéger.

Les archives de la commune de Culoz nécessitent une attention particulière et il convient de réaliser une opération de classement.

Suite à un état des lieux très fin effectué le 20 février 2020 a fait apparaître un besoin de classement, de mise en valeur et de transfert de fonds aux archives départementale. Aussi, une mission a été confié au CDG01. Celle-ci se déroule en 2 phases. La phase 1 réalisée en 2021 étant achevée, il convient de lancer la phase 2. Cette deuxième tranche nécessite 70 jours d'intervention pour un montant de 17 500 €.

Il est possible d'obtenir une subvention à hauteur de 45 % auprès des Archives Départementales de l'Ain avec un plafond d'aide fixé à 5000 €

Il convient donc de demander une subvention pour la deuxième tranche de la mission de classement des archives communales qui se fera à compter de juillet 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VALIDE la proposition du centre de gestion de l'Ain et de son phasage,**

**SOLLICITE une subvention de 5 000 € auprès des Archives Départementales de l'Ain pour la réalisation de la deuxième tranche (soit une subvention de 45 % plafonnée à 5 000 €).**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
**Franck ANDRE-MASSE**

